



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

9 mars 2016
DKN-2419
22h12 à 00h25

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des PV antérieurs
4. Présidence
 - A. Modification aux règlements généraux
 - B. Fond des finissants
5. Vice-président aux finances
6. Vice-président aux affaires professionnelles
7. Vice-président aux affaires internes
8. Vice-présidente aux affaires externes
9. Vice-président aux affaires socioculturelles
 - A. party du 17 mars
10. Représentant de première année
 - A. Mandat bouteilles d'eau
 - B. Cabane à sucre
11. Varia



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

12. Fermeture

Étaient présents

Membre du Conseil Exécutif

Christophe Tassé

Philippe St-Hilaire

Marie-Philippe Lavoie

Gabriel Caire

William Bérubé

Sarah-Michelle Pigeon

Francis Paradis

Alexandre Thibault

Président

Vice-président aux finances

Vice-présidente aux affaires externes

Vice-président aux affaires socioculturelles

Vice-président aux affaires internes

Vice-présidente aux affaires sportives

Vice-président aux affaires professionnelles

Représentant des premières années

Étaient absents

Membre du Conseil Exécutif

Andréane Baribeau

Véronique Bolduc

Vice-présidente aux affaires académiques

Vice-présidente aux communications

Déroulement

1. Ouverture

Christophe constate le quorum à 22h12 et propose l'ouverture.

Alexandre appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Christophe propose l'adoption de l'ordre du jour.

Alexandre appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

3. Adoption des PV antérieurs

Caduc

4. Présidence



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

A. Modification aux règlements généraux

Christophe mentionne que l'AG spéciale du 17 mars a été annoncée. La dernière AG a été un peu houleuse. Le dernier projet a été retravaillé. Christophe présente les différents postes prévus pour le conseil d'administration.

Alexandre demande si les présidents de comité qui occupent le rôle d'administrateurs sont élus en même temps ou dans une AG différente.

Marie-Philippe mentionne que les inquiétudes de certains étaient en lien avec les élections du président et non des autres membres.

Christophe résume que le président, secrétaire et autres membres étudiants non officiers de comités seront nommés sur étude du dossier.

Gabriel demande comment est-ce qu'on justifie les différences quant aux modes d'élection des membres du conseil d'administration.

Marie-Philippe considère que le problème du président est toujours présent.

Christophe a parlé du tout au comité de la Charte. Il souligne qu'il est inconcevable que le président du conseil d'administration soit nommé et non élu.

Gabriel demande si le président a des pouvoirs particuliers par rapport aux autres.

Christophe souligne que non.

William souligne qu'on a eu le débat au dernier conseil exécutif. Il trouve le tout complètement aberrant puisqu'on en arrive au même résultat sous la nouvelle version.

Marie-Philippe demande si on peut trouver un compromis. Est-ce qu'on peut trouver une élection par les membres, mais que ce soit différent des exécutants élus à l'AED. Ça pourrait être une campagne plus professionnelle. Puisque c'est moins un organe politique qu'un organe de contrôle, est-ce qu'on peut changer la structure pour faire en sorte que ce soit plus professionnel.

Christophe mentionne qu'il a consulté les étudiants et que ce ne sont pas les mêmes exécutants qui sont là cette semaine alors il est pertinent de faire la consultation cette semaine.

Gabriel se demande quelle est la pertinence de voter un point si on peut le modifier après? C'est un non-sens, chaque décision prise ne vaut rien à ce compte. Il comprend que



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe ait été voir les étudiants, mais lors de la dernière séance, le CE a voté contre cette idée.

Alexandre suggère qu'on prenne exemple sur le conseil d'administration de la CADEUL et dissocier complètement les deux procédures d'élection. On pourrait même procéder par un vote électronique pour l'élection du CA, par exemple.

William est du même côté que Gabriel. Il se demande pourquoi il faut prendre une décision si on la renverse par la suite. On se retrouve dans exactement la même situation et le même débat. Il lance l'idée qu'on organise un comité avec des étudiants et un exécutant.

Marie-Philippe suggère qu'on présente deux propositions écrites pour qu'on puisse réellement laisser l'AG décider.

Philippe mentionne que malgré ce qu'on peut décider ce soir, c'est le 17 mars qu'on va savoir ce qui se passe. Par souci de transparence, il suggère de présenter la solution proposée par William et l'autre élection plutôt basée sur la compétence que la popularité.

Alexandre mentionne que de la même façon qu'un organisme consultatif, ça pourrait être le comité de la Charte qui présente les points comme ça on est neutres.

Christophe se sent à l'aise de présenter le projet. Il présentera le projet sur lequel s'entendra l'exécutif ce soir.

Francis ne comprend pas pourquoi l'Assemblée a été annoncée alors que l'on n'a pas obtenu un consensus sur le projet ni discuté de l'ensemble du projet. Le projet n'a pas été discuté au sein du comité de la Charte et ne le sera que le 16.

William souligne qu'en parlant du comité de la Charte, c'est ce dernier qui a le mandat d'apporter les modifications aux règlements généraux. C'est par conflit d'horaire que le comité de la charte ne pouvait se réunir avant mercredi le 16.

Christophe mentionne qu'il y a 2 ans, l'exécutif a fait des modifications aux règlements généraux et c'est l'exécutif qui a présenté les modifications. Il faudrait que tout le monde lise les documents, ça fait longtemps qu'ils sont disponibles. Si le reste convient, pourquoi attendre. L'AG a été convoquée exprès pour ça. Le CE se fait limite parce que ça n'adonnait pas. Il manque juste l'article du président. Si on n'est pas capables de le régler nous-même, on le fera régler par l'AG.

Francis mentionne que ce n'est pas parce qu'on n'a pas lu les autres articles, on n'a pas eu le temps d'en parler. C'est d'assumer que personne n'a d'autres détails à parler et c'est faux. Au



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

dernier CE, il mettait l'accent sur le fait qu'il fallait prendre le temps de le voir puisqu'il s'agit d'une modification importante.

Christophe présente les modifications article par article.

Marie-Philippe propose de rédiger les deux options de président pour que ce soit neutre et concis. Ça sera présenté par un intervenant neutre et on verra à ce que la présentation soit claire pour ne pas qu'il faille faire trop d'explications sur les sujets.

Le CE discute d'une autre méthode d'élection qui passe par l'assemblée générale pour faire un comité de sélection qui nommera les administrateurs. Il est avancé que c'est plus démocratique de fonctionner par assemblée générale pour élire les membres du comité de sélection.

Christophe mentionne que c'est une conception pessimiste la chose, c'est vrai que le concept d'AG est l'apogée de la démocratie étudiante, mais la réalité de l'AED c'est que c'est plus représentatif avec un vote comme pour l'exécutif.

Alexandre suggère qu'il y ait nomination par le CA sortant, pour la première année ça pourrait être l'exécutif sortant, et de l'autre option étant une élection générale parallèle à celle de l'exécutif.

Gabriel propose que la première année tous les administrateurs soient votés (en ayant un article transitoire sur la question) de façon à éviter l'apparence de conflit entre la création du conseil comme projet et les premiers administrateurs.

William rappelle qu'il n'est pas d'accord avec l'idée de faire monter le président du CA sur la scène du Grand Maillet au même titre qu'un exécutant.

Marie-Philippe propose de présenter les deux options suivantes pour l'élection du président, secrétaire et vérificateur lors de l'Assemblée du 17 mars prochain par un intervenant neutre.

1. Les candidats nommés par les administrateurs sortants sur étude du dossier des candidats (ce qui reviendrait à inclure le président à l'art. 77 des règlements modifiés).
2. Les candidats nommés par élections suivant un processus parallèle et distinct de celui des exécutants.

Christophe appuie

Gabriel s'oppose

Gabriel mentionne qu'on est en train de faire exactement la même chose qu'avec les bouteilles. On n'arrive pas à une solution, alors on contourne la solution qui ne fait pas l'affaire à tout le monde.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre demande s'il faut forcer le consensus ou s'il faut trouver une voix indépendante lors de l'AG.

Marie-Philippe est d'accord avec Gabriel. On peut prendre une décision et le faire, et si les étudiants ne sont pas d'accord, ils peuvent changer la solution

Christophe pense comme Alexandre que lorsqu'il y a une égalité, qu'on puisse aller en AG pour régler la situation.

William est plutôt d'accord avec Gabriel. Il ne faut pas avoir l'illusion qu'on modifie présentement le règlement général. On apporte une proposition qui sera votée en AG.

Christophe mentionne que si on veut annuler la proposition, on peut emmener juste un point, et il faut être conscient qu'il a parlé avec des étudiants et qu'ils veulent un président élu. Ils vont le demander

Marie-Philippe propose de préparer des résolutions pour planifier cette situation et avoir une résolution prête.

Gabriel souligne qu'il ne faut pas oublier qu'en AG, c'est 45 personnes, soit le quorum, et ce que n'est pas automatiquement démocratique. À son avis, puisque les étudiants n'auront pas lu le document, ils n'auront fort probablement pas d'intérêt à se présenter.

William ajoute que c'est là que ça devient important d'offrir une proposition claire aux membres de l'AED, parce que sinon, ils ne pourront pas voter en toute connaissance de cause.

Francis s'oppose au fait qu'on apporte le projet. Il n'irait pas présenter le projet du tout s'il avait la décision à prendre. La création du projet a été tardive et le choix rationnel est de passer le flambeau au prochain exécutif.

Vote

En faveur : Christophe, Francis, Alexandre, Philippe

Contre : William, Gabriel, Marie-Philippe

Abstention : Sarah-Michelle

Proposition adoptée à majorité

Francis propose que la modification aux règlements généraux concernant le CA ne soit pas présentée lors de l'AG du 17 mars puisque le projet n'est pas à un stade où il est présentable et que le comité de la Charte ne sera en mesure de l'analyser que la veille de l'Assemblée. Il propose de continuer à discuter du projet et de passer le projet au prochain exécutif.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Gabriel appuie
Christophe s'oppose.

Philippe voudrait savoir s'il y a encore moyen de le présenter plus tard dans l'année considérant les événements qui viennent.

William répond que la seule fenêtre est l'AG annuelle, parce que sinon on est dans les élections ou les examens.

Marie-Philippe mentionne que le fait de reporter ne veut pas dire d'arrêter de travailler dessus, mais plutôt de mettre plus de temps pour s'assurer que le projet soit complet.

En faveur : Francis, Philippe, Marie-Philippe, Alexandre, Gabriel, William
Contre : Christophe
Abstention : Sarah-Michelle

Christophe mentionne qu'il y a d'autres, alors on les oublie aussi en fait. La raison de faire les modifications, c'est de créer un conseil d'administration.

On lui répond que non, qu'on n'abandonne pas le projet, c'est qu'on se donne plus de temps pour travailler dessus.

Francis mentionne que son idée c'est de continuer à travailler sur le projet. C'est irréaliste de voter le projet. Il est toujours possible de présenter le projet tel que modifié à l'assemblée générale d'avril et d'appeler les commentaires des étudiants.

William suggère de présenter l'évolution du projet en AG et voter des positions pour trancher les points litigieux via l'AG. Pour l'AG spéciale qui vient, on peut toujours changer ça pour faire les modifications mineures sur lesquelles on s'entend.

Christophe résume que l'AG du 17 serait une AG de consultation. Il y aurait des modifications sur les points qui font accord. Il mentionne que concernant la modification de la tâche des procès-verbaux, on pourrait le présenter quand même. Il y a modification à l'article 39 (7). Il ajoute qu'il y a d'autres modifications mineures qui peuvent être faites quand même.

Il propose de présenter la modification aux RG concernant la tâche des procès-verbaux.
William appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe propose de changer la Vice-Présidence aux affaires sportives pour Vice-Présidence aux affaires sportives et saines habitudes de vie. La tâche serait modifiée pour inclure la promotion des saines habitudes de vie.

Christophe propose la modification que tout exécutant qui remet sa démission doit remettre sa démission au président de l'AED et dans le cas de la démission du président, elle devra être remise à la vice-présidence aux affaires internes de l'AED.

Christophe propose l'abrogation de l'Annexe 4 (GRAAL). Il souligne que le tout est trop contraignant pour le comité, et que le comité devrait pouvoir décider à chaque année.

Christophe propose de modifier le contenu de l'annexe 5 pour faire du ménage et renuméroter.

William mentionne qu'il croit qu'il est possible de procéder à cette dernière modification par la procédure allégée prévue à l'article 119 des RG.

William propose de présenter les 4 propositions faites par Christophe lors de l'AG du 17 mars.

Christophe appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Vice-président aux finances

A. Théâtre

Philippe mentionne que la situation n'a pas vraiment changé depuis le début de l'année. Il aimerait attirer l'attention du CE sur la situation actuelle de la troupe de théâtre Côté-Cour en 7 points :

1. En date du 3 mars, aucune date n'avait été incluse au calendrier de l'Association par le comité. Techniquement, l'information est encore vraie, mais une publication a été faite sur Facebook pour annoncer la tenue de l'activité, laquelle entre en conflit avec certaines activités.
2. Le comité ne veut pas faire leur pièce sur le campus, mais à l'extérieur et ils viennent d'apprendre qu'ils doivent payer des assurances et que les assurances de l'AED ne peuvent pas les couvrir. On parle d'environ 500,00\$ de plus dans un budget déjà déficitaire.
3. Nous venons tout juste d'apprendre combien d'argent il y avait dans le compte en banque.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

4. Les dépenses relativement aux dépenses de la pièce viennent d'augmenter, notamment en raison du contrat qui a été signé avec le metteur en scène qui est un étudiant à la maîtrise.
5. Le comité s'appuie entièrement sur le bon vouloir de l'association étudiante quant au financement. Il n'y a pratiquement que des dépenses et aucun revenu dans le budget.
6. Absolument aucun effort n'a été déployé pour aller chercher d'autres sources de revenus. Les demandes pour les commandites du BVE et de la CADEUL ont été faites en février, ce qui est trop tard.
7. En terminant, Philippe rappelle que ce qui a été fait au niveau des commandites est trop peu, trop tard et que la seule commandite dont dispose le comité provient d'un proche d'un membre du comité.

Gabriel demande quelles sont les dépenses engendrées.

Philippe répond qu'il ne le sait pas. Il rappelle qu'il n'y a pas de demande officielle à l'AED pour une commandite parce que les demandes ont été farfelues et qu'il n'y avait pas assez de précisions. Il mentionne que l'Association dispose de deux possibilités : on laisse tomber la pièce, on rembourse les créanciers, et on ne tient pas de pièce cette année ou on les laisse aller, on rembourse les dettes à la fin du mandat, on ferme le compte et l'an prochain, ils commencent à zéro.

Christophe reformule les deux possibilités :

- L'indulgence. L'association soutient le comité.
- On est méchant et on fait un exemple. L'évènement n'aura plus lieu.

Gabriel trouve que l'indulgence de l'exécutif a assez duré. Il propose de faire ce qui faut pour mitiger les dommages. On ne sait pas quelles sont les dépenses, mais Philippe devrait faire ce qui faut pour limiter les pertes.

Christophe demande si le comité s'est engagé à rembourser les dettes.

Philippe répond que non, mais que les RG s'appliquent quand même.

Marie-Philippe trouve ça vraiment pire que pire. Elle est mitigée quant à notre rôle en tant que CE dans ce dossier. C'est quand même le rôle de l'exécutif de faire fonctionner l'évènement, dans une certaine mesure.

Alexandre constate la gestion désastreuse du projet. Il faut faire attention face à divers comités de l'image que l'exécutif envoie. Il semble que l'exécutif préfère certains évènements par rapport à d'autres. Il faut prendre un virage punitif, mais demeurer conciliants.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

William pense qu'au stade où nous en sommes, le fait de tout annuler est probablement une perte de profit. Il pense qu'on devrait ramener le tout à l'université et prendre la chance d'avoir un revenu via la vente des billets. C'est une façon de mitiger les dommages.

Gabriel mentionne que c'est vrai que c'est dommage pour les étudiants qui ont participé à la pièce, mais l'exécutif représente l'ensemble des membres et leur argent, alors il faut penser à tout le monde et idéalement pas finir dans le négatif.

Philippe aimerait souligner l'autre possibilité : il ne pense pas que ça a été fait : techniquement, il doit autoriser toute dépense de plus de 500\$. Si quelqu'un ne l'a pas obtenu et qu'il y a des pertes, l'Association peut réclamer les pertes.

Francis est contre l'idée de reporter encore et de donner un autre mandat à Philippe. Il y a 7 points qui démontrent une gestion déficiente du comité sans considération pour le travail de l'AED. Il est temps de prendre une décision qui serait de les obliger à faire la pièce sur le campus, mitiger les pertes en récoltant les profits, mais ça va être difficile d'avoir tous les détails financiers.

Marie-Philippe suggère de leur mettre très clairement l'avertissement selon lequel ils contreviennent aux règlements de l'AED et qu'on les prenne par la main. Il faut faire un gros effort, ça va être un gros blitz, mais sinon on a beaucoup de pertes.

William propose qu'on adresse un ultimatum selon lequel on leur rappelle dans un premier temps les RGs de l'AED et la limitation quant aux dépenses excédants 500\$. Dans un second temps, on les oblige à nous exposer clairement notre situation. Dans un troisième temps, on les oblige à trouver une salle sur le campus pour tenir l'évènement.

Philippe appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

B. BDE

Philippe présente le point d'Andréane Baribeau. Il lit le texte suivant :

Bonjour à tous,

J'aimerais que le CE m'accorde un budget de 70\$ pour l'achat de 3 pizzas pour l'atelier du Bureau des droits étudiants qui aura lieu demain midi (jeudi). Le montant est approximatif. En fait, je voudrais avoir 24 pointes, ce qui correspond à 3 pizzas, ce qui correspond à environ 65-70\$.

Cet atelier est fait conjointement avec le BIAPRI, qui auront aussi de la pizza pour leurs membres. Je tiens à préciser qu'il y aura deux files pour la pizza, une pour les membres de l'AED, l'autre pour le BIAPRI, ce qui fait en sorte que la pizza achetée par l'AED ira à ses membres.

L'objectif de la pizza, comme vous le savez, est d'attirer les étudiants. Je souhaite attirer plus d'étudiants vu l'importance des sujets abordés. J'ai des questions sur ces



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

sujets presque tous les jours et je crois que ce sont des informations importantes que les étudiants doivent savoir.

Pour les raisons exposées, je vous demande de m'accorder un «budget-pizza» pour l'atelier du BDE.

PS : j'ai dépensé moins que le budget prévisionnel pour les concours oratoires, donc je ne nous mets pas dans le trou.

Marie-Philippe trouve que c'est étrange qu'on choisisse d'offrir de la pizza à moins de 24h de l'évènement.

Christophe mentionne que c'est certain que ce ne sont pas des événements qui attirent beaucoup de monde. L'information pourrait être transmise par courriel, l'information peut être fournie différemment.

William mentionne qu'il peut être intéressant de suivre la conférence, ce n'est pas tant possible de trouver toutes les informations par soi-même.

Marie-Philippe dit qu'on n'a pas la même nécessité qu'avec les assemblées générales.

Gabriel mentionne que la question est de savoir si la pizza va être mangée ou pas. Il faut trouver une façon de régler la question de savoir comment donner de l'argent pour la pizza.

Philippe mentionne qu'on est un peu à la dernière minute et un message demain matin aura plus d'impact que de la pizza.

Suivant la proposition d'Andréane, Christophe propose de donner un budget de pizza de 70\$.
Alexandre appuie.
Philippe s'oppose.

En faveur : 0

Contre : Philippe, Gabriel, Marie-Philippe, William, Sarah-Michelle, Francis

Abstention : Alexandre et Christophe

6. Vice-président aux affaires professionnelles

7. Vice-président aux affaires internes

8. Vice-présidente aux affaires externes

A. Projet bourse philanthropique



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe mentionne que c'est un point envoyé par Maude Cloutier. C'est que Julie Desrosiers lui a parlé du projet de faire une bourse, Elle voulait savoir où on en était avec le projet philanthropique. Mme Desrosiers proposait de faire une autre bourse qui n'allait pas nécessairement à un étudiant, mais pour un fonds de recherche.

Christophe mentionne que le chantier de bourse est déjà entamé dans la situation présente, alors cette demande arrive trop tard.

B. Élections CADEUL

L'AED discute des candidats.

Le Conseil Exécutif s'entend pour soutenir la candidature des candidats qui ont été présentés au Conseil Exécutif ce soir.

9. Vice-président aux affaires socioculturelles

A. party du 17 mars

Gabriel mentionne qu'il a organisé un party avec les associations de psychologie et d'administration. C'est au Prolo, c'est Molson et non Labatt, alors il travaille avec l'organisation du Prolo et Labatt pour faire entrer des produits Labatt. C'est la première option et l'autre option, c'est de ne pas faire de promotion en tant qu'association et faire de la promotion sur une base individuelle.

Philippe n'est pas à l'aise avec le fait de dépenser de l'argent pour d'autres associations

Gabriel mentionne qu'il n'y a aucune dépense d'engagée, et uniquement des revenus potentiels pour l'AED.

10. Représentant de première année

A. Mandat bouteilles d'eau

Alexandre mentionne que comme ce qui a été exigé, il faut élire un comité en Assemblée générale. Ça va sûrement être fait en transition avec la nouvelle vague. Il aimerait qu'il y ait un certain processus de consultation avec le comité consultatif sur le développement durable dans le même cadre. Pour l'élection, il suggère d'inclure ça à l'AG annuelle.

Christophe rappelle que c'est dans le mandat de l'exécutif de promouvoir la position de l'AG dans tous les volets de la vie étudiante.

B. Cabane à sucre



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre mentionne qu'il a 80 places dans l'autobus et que la vente de billets se fera en premier aux premières années. Le repas à la cabane revient environ à 15,50\$ taxes incluses. Il y a plusieurs façons de financer ça : Soit on paie l'autobus et les gens paient la cabane, ou on demande 20\$ pour qu'ils aillent à la cabane, on paie l'autobus avec cet argent là et on paie de l'alcool.

Alexandre ajoute qu'il n'a que 2 autobus et que les soupers sont réservés pour 80 personnes. 2 soumissions aux autobus, soient autobus Auger et autobus Laval. Il est bien à l'aise de charger 20\$ pour l'évènement.

Philippe mentionne que le budget des années passées, c'était 2000,00\$ de revenus et 2000,00\$ de dépenses, sans contribution de l'AED.

Christophe suggère d'arriver avec la soumission et d'en parler directement avec Philippe.

11. Varia

Christophe mentionne que vendredi matin il rencontre la Doyenne pour discuter du fonds philanthropique des finissants de l'AED.

12. Fermeture

Christophe propose la fermeture à 00h25.

Francis appuie.

Adopté à l'unanimité.